

MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil
Municipal du 10 février
2026 approuvant la mise en
compatibilité du PLU

CACHET DE LA MAIRIE



**COMMUNE DE VALLANGOUJARD
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE**

PLAN LOCAL D'URBANISME

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLES**



éveilleurs d'intelligences environnementales®

www.altereo.fr

Document modifié dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU par Synthèse Architecture

TABLE DES MATIERES

AXE 1 : AFFIRMER UNE RURALITE VIVANTE A TRAVERS DES PROJETS EXEMPLAIRES POUR L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS	5
→ Orientation 1 : Être économe sur la consommation d'espaces naturels, forestiers et agricoles	6
→ Orientation 2 : Concevoir des projets d'aménagement et de renouvellement qui répondent au besoin de rééquilibrage social et générationnel	6
→ Orientation 3 : Concevoir des projets d'aménagement et de renouvellement exemplaires	7
AXE 2 : AFFIRMER UNE RURALITE VIVANTE A TRAVERS LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ECONOMIQUE ET DE LA VIE LOCALE	8
→ Orientation 1 : Conforter à la fois l'activité agricole intensive à l'échelle internationale et l'activité agricole extensive dédiée au territoire local	10
→ Orientation 2 : Accompagner le dynamisme de la vie locale par le maintien et le développement de services et d'activités valorisantes pour le village et le territoire du Vexin	10
→ Orientation 3 : Favoriser les mobilités alternatives à l'automobile (mobilités douces, transport en commun, ...) et créer un espace d'échange intermodal en cœur de village	12
AXE 3 : AFFIRMER UNE RURALITE VIVANTE A TRAVERS LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL, PAYSAGER ET ARCHITECTURAL	13
→ Orientation 1 : Préserver l'identité et la diversité des paysages remarquables de Vallangoujard, qu'il s'agisse des grands paysages du Vexin ou des petits éléments du paysage local	15
→ Orientation 2 : Renforcer les stratégies de protection, de gestion des milieux naturels, de reconquête de milieux dégradés et de préservation de la biodiversité	16
→ Orientation 3 : Conforter les actions de valorisation des nombreux éléments du patrimoine bâti remarquable de Vallangoujard	18

PREAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) est un document obligatoire, institué par la loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » (dite loi S.R.U. du 13 décembre 2000) et complémentaire du règlement et du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) qui « définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune ».

Son contenu répond aux objectifs de l'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme qui précise que les P.L.U. *déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :*

L'équilibre entre :

- a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la mise en valeur des entrées de ville et le développement rural ;*
- b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;*
- c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables.*

- 1. La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville.*
- 2. La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs*

de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs ;

- 3. La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.*

Il expose l'expression politique de la volonté municipale d'aménagement et d'urbanisme pour les années à venir, s'efforçant d'apporter des réponses aux enjeux soulevés dans le diagnostic et l'analyse de l'état initial de l'environnement de la commune et constituant la base des pièces réglementaires (documents graphiques, règlement et orientations d'aménagement et de programmation).

Ce document, destiné à l'ensemble des citoyens, doit permettre de comprendre le devenir du village.

UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

Dans une conception résolument participative de l'action publique, la municipalité a choisi d'associer les Vallangoujardois dès le tout début de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et tout au long de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Une première réunion publique a été organisée pour présenter la méthode d'élaboration du PLU. Cette première réunion a fait émerger quelques thématiques particulièrement importantes pour les habitants de Vallangoujard.

3 ateliers participatifs sur les thématiques de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) ont permis de solliciter les savoirs et la collaboration des différents acteurs du territoire, notamment des acteurs institutionnels et des habitants. Les thématiques de l'AEU portent sur les paysages, l'environnement, les énergies, les déplacements et les formes urbaines.

6 ateliers de quartiers et 27 entretiens individuels ont ensuite été menés avec les habitants. Ils ont permis de mettre en avant une vision prospective des participants pour leur propre terrain, leur quartier et pour l'ensemble du village et du territoire. Le travail fourni par ces ateliers a notamment permis d'amorcer la réflexion sur les lieux de projets et d'accueil de nouveaux habitants, sur les espaces à valoriser et à protéger et les cheminements doux à conforter. Les entretiens individuels ont permis de combiner des projets particuliers pour construire un projet urbain à l'échelle d'un quartier et du village.

La lettre municipale, distribuée dans chaque boîte aux lettres toutes les 6 semaines environ, a mentionné le sujet du PLU dans 16 numéros (sur 21) en 2013, 2014 et 2015. Ces informations sont reprises sur le site internet communal. Un registre a, en outre, été ouvert en mairie en juin 2015.

Enfin, **3 ateliers d'experts liés à l'Approche Environnementale de l'Urbanisme** ont également été organisés en concertation avec les acteurs du territoire lors de la tenue de tables rondes qui ont alimenté le PADD sur les thématiques de la nature dans le village, des mobilités alternatives et de l'habitat « durable ». La restitution de ces tables rondes vient directement alimenter le PADD : **les propositions d'orientations et d'objectifs apparaissent en bleu dans le présent document.**

L'**association SVS de Sauvegarde de la Vallée du Sausseron et de ses abords**, qui lutte pour la sauvegarde de la région de l'urbanisation, de la dégradation des milieux naturels et des paysages, a également participé à la concertation autour du PLU de Vallangoujard.

Le PADD s'appuie aussi sur un diagnostic de territoire qui a permis de mettre en avant les besoins et les enjeux de développement et d'aménagement à Vallangoujard.

Ainsi, pour répondre aux enjeux de demain et sur la base des réunions et ateliers de concertation, la municipalité souhaite inscrire son développement dans une perspective durable alliant préservation de l'identité du village et dynamisme communal.

AXE 1 : AFFIRMER UNE RURALITE VIVANTE A TRAVERS DES PROJETS EXEMPLAIRES POUR L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS

→ **Orientation 1** : Être économe sur la consommation d'espaces naturels, forestiers et agricoles

→ **Orientation 2** : Concevoir des projets d'aménagement et de renouvellement qui répondent au besoin de rééquilibrage social et générationnel

→ **Orientation 3** : Concevoir des projets d'aménagement et de renouvellement exemplaires

→ Orientation 1 : Être économe sur la consommation d'espaces naturels, forestiers et agricoles

- **Garantir** la vie du village par l'accueil maîtrisé de nouveaux habitants
 - Atteindre une perspective d'environ 750 habitants à l'horizon 2025, dans la mesure où celle-ci va dans le sens des possibilités d'accueil de l'enveloppe du village et tient compte de l'identité et du caractère de Vallangoujard ;
 - Prévoir une cinquantaine de nouveaux logements sur la commune, en privilégiant le type de logements facilitant la mise en œuvre de l'orientation 2.
- **Cibler** des sites de projets cohérents et optimisés
 - Choisir des sites de projet en des points singuliers du tissu du village, sans étalement sur des espaces agricoles, naturels, de fonds de jardins ou forestiers ;
 - Limiter la consommation d'espaces à moins de **2,5 hectares** déjà artificialisés.
- **Conforter** les espaces agricoles (détaillé dans l'orientation 1 de l'axe 2)
- **Protéger** les milieux naturels (détaillé dans l'orientation 2 de l'axe 3)

→ Orientation 2 : Concevoir des projets d'aménagement et de renouvellement qui répondent au besoin de rééquilibrage social et générationnel

- **Anticiper** l'évolution des modes de vie des habitants
 - Prendre en compte le vieillissement de la population
 - Répondre au parcours résidentiel des habitants
 - Permettre l'adaptation des logements existants
- **Assurer** le rééquilibrage social et générationnel
 - Accueillir de nouveaux enfants et de jeunes ménages, notamment pour pérenniser l'école du village
 - Favoriser la production de formes urbaines denses et de logements diversifiés (au regard de l'existant) dans les tailles et les statuts d'occupation proposés (en privilégiant les logements de 2 à 4 pièces)

→ Orientation 3 : Concevoir des projets d'aménagement et de renouvellement exemplaires

- **Veiller** à l'intégration des projets dans le paysage bâti du village
- **Maintenir** l'attractivité du parc de logements existant
 - Répondre aux exigences contemporaines de confort, en lien avec les typologies architecturales des bâtiments et la qualité urbaine et paysagère de la commune
 - Permettre l'amélioration des qualités thermiques du bâti ancien et l'installation de dispositifs d'énergies renouvelables compatibles avec les autres enjeux du territoire de la commune
- **Concevoir** des bâtiments bioclimatiques et rechercher une performance énergétique accrue des nouvelles constructions
- **Donner** une cohérence d'ensemble aux aménagements
 - Adapter l'offre en logement à la localisation du site dans le village
 - Coordonner entre eux les différents projets urbains
 - Développer de nouvelles fonctionnalités à l'échelle du village notamment en matière de mobilité (cheminements, desserte en transport en commun, stationnements, mobilités douces, covoiturage, etc.)
- Densifier de façon pertinente le tissu du village à travers 4 projets d'aménagement :
 - Deux opérations d'aménagement d'ensemble ciblées, l'une rue de Pontoise et l'autre rue de Labbeville
 - La réhabilitation des corps de ferme
 - La requalification du site des Salaisons
 - Une densification maîtrisée du tissu bâti existant

AXE 1 : AFFIRMER UNE RURALITE VIVANTE A TRAVERS DES PROJETS EXEMPLAIRES POUR L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS

Orientation 1 : Être économe sur la consommation d'espaces naturels, forestiers et agricoles

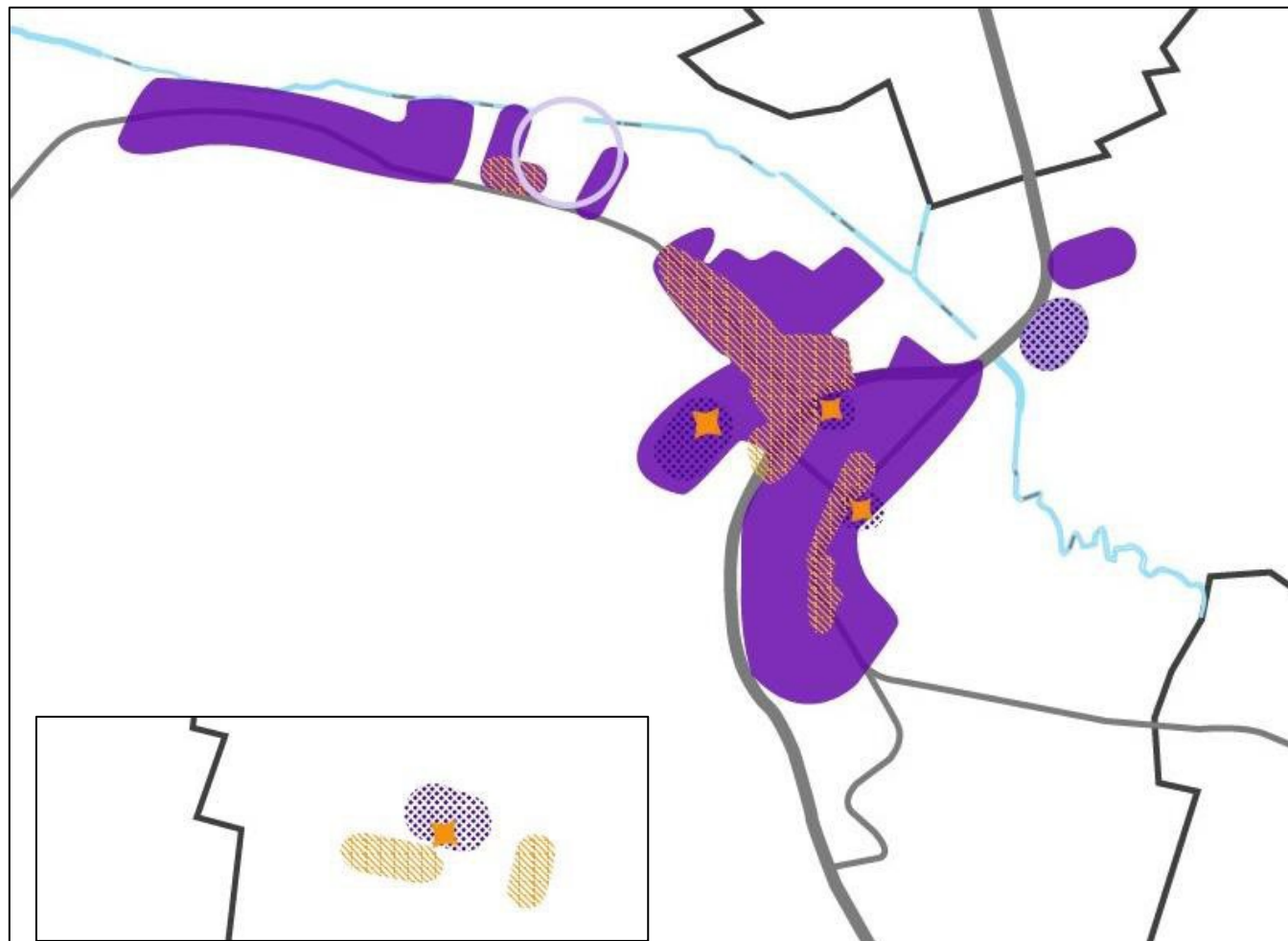
-  Secteur accueillant la nouvelle population par la densification du tissu urbain existant
-  Secteur de développement futur
-  Renouvellement urbain par la réhabilitation du patrimoine bâti
-  Projet de réhabilitation en réflexion

Orientation 2 : Concevoir des projets d'aménagements et de renouvellement qui répondent au besoin de rééquilibrage social et générationnel

-  Diversifier les typologies d'habitat

Orientation 3 : Concevoir des projets d'aménagement et de renouvellement exemplaires

-  Concevoir l'aménagement des futurs sites de façon exemplaire en tenant compte du patrimoine
-  Concevoir l'aménagement des futurs sites de façon exemplaire en tenant compte de l'identité du village



AXE 2 : AFFIRMER UNE RURALITE VIVANTE A TRAVERS LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ECONOMIQUE ET DE LA VIE LOCALE

- **Orientation 1 :** Conforter à la fois l'activité agricole intensive à l'échelle internationale et l'activité agricole extensive dédiée au territoire local
- **Orientation 2 :** Accompagner le dynamisme de la vie locale par le maintien et le développement de services et d'activités valorisantes pour le village et le territoire du Vexin
- **Orientation 3 :** Favoriser les mobilités alternatives à l'automobile et créer un espace d'échange intermodal au cœur du village

→ Orientation 1 : Conforter à la fois l'activité agricole intensive à l'échelle internationale et l'activité agricole extensive dédiée au territoire local

- **Conforter** l'activité agricole intensive existante
 - Protéger les espaces agricoles du mitage et des constructions allant à l'encontre de la pérennisation de l'activité
 - Permettre le développement maîtrisé des bâtiments agricoles à condition qu'ils soient nécessaires à l'activité agricole et qu'ils s'insèrent dans un ensemble cohérent favorisant l'activité et rendant difficile toute évolution non agricole des bâtiments, notamment des bâtiments à usage d'habitations des agriculteurs afin d'en prévenir la multiplication et la dissémination
 - Encourager la diversification des corps de fermes anciens vers des activités complémentaires à l'activité agricole
- **Retrouver** la tradition de culture vivrière et l'adapter aux modes de vies et aux usages contemporains
 - Encourager une activité agricole locale par des espaces voués au maraîchage extensif et/ou à la mise en place de potagers collectifs à proximité du bourg

→ Orientation 2 : Accompagner le dynamisme de la vie locale par le maintien et le développement de services et d'activités valorisantes pour le village et le territoire du Vexin

- **Améliorer** la qualité des espaces publics
 - Permettre le maintien du commerce valorisant la place principale du village comme lieu de vie locale
 - Aménager et valoriser l'espace public à proximité de l'ancienne gare comme espace de rencontre à la fois pour les habitants du village et les promeneurs (randonneurs, cyclistes, touristes, ...)
- **Encourager** les services, commerces et artisanats
- **Permettre** le développement des activités valorisantes à l'échelle du territoire du Vexin : artisanat d'art, locaux d'activités partagés, services à destination du territoire élargi (agence d'architecte, médecins, ...)
- **Pérenniser** les équipements et services publics existants de Vallangoujard
 - Accueillir de nouveaux habitants pour maintenir la dynamique de l'école

- Anticiper le raccordement des logements présents et futurs au réseau de communication numérique
- Maintenir les activités de loisirs liées aux équipements sportifs et au foyer rural, ainsi que les sentiers de randonnées pédestres et cyclistes et les loisirs équestres
- **Développer** le tourisme sur le territoire
 - Encourager le développement d'hébergements touristiques en divers points du territoire, lors de la réhabilitation des corps de fermes, mais également sur le site de l'ancien camping, dans les haras et dans l'ensemble du tissu du village en assurant une qualité des aménagements
 - Protéger et valoriser le patrimoine bâti et naturel de Vallangoujard (détaillé dans l'axe 3)
 - Créer une activité touristique (restauration, hébergement) sur la place de l'ancienne gare
 - Encourager la requalification de l'ancien site du village vacances de Levallois-Perret, par le développement d'un projet à vocation hôtelière et touristique, implanté sur plusieurs communes.

→ **Orientation 3 : Favoriser les mobilités alternatives à l'automobile (mobilités douces, transport en commun, ...) et créer un espace d'échange intermodal en cœur de village**

- **Valoriser** les cheminements et l'usage des modes doux (piétons, cycles) pour une mobilité douce quotidienne :
 - Compléter le développement de cheminements continus, adaptés et sécurisés pour rejoindre l'école et les principaux équipements de la commune (mairie et foyer rural, aires de jeux) par des itinéraires piétons et/ou cycles
 - Favoriser les aménagements permettant une éco-mobilité pour les déplacements du quotidien : domicile-travail, services, loisirs, etc.
 - Valoriser un itinéraire de promenade adapté aux personnes à mobilité réduite.
- **Inciter** à l'utilisation du transport en commun par des espaces publics adaptés et sécurisés
 - Relocaliser les arrêts de car à proximité de l'ancienne gare et de l'opération de logements rue de Pontoise
- **Favoriser**, par des aménagements adaptés, la pratique du partage de la voiture particulière, notamment en un lieu multifonctionnel et innovant en matière de déplacements directement connecté au cœur de bourg
 - Aménager un parc de stationnement mutualisable par les usagers quotidien du car, pour le covoiturage et pour les promeneurs, randonneurs et cyclistes

- Aménager ce secteur comme point de rassemblement et de halte pour les randonnées pédestres ou cycles grâce à des équipements adaptés
- Valoriser la perspective paysagère vers l'église et permettre l'accueil d'équipements touristiques (restaurant, gîte, ...)

AXE 2 : AFFIRMER UNE RURALITE VIVANTE A TRAVERS LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ECONOMIQUE ET DE LA VIE LOCALE

Orientation 1 : Conforter à la fois l'activité agricole intensive à l'échelle internationale et l'activité agricole extensive dédiée au territoire local

-  Préservation de l'espace agricole
-  Diversification de l'activité agricole possible

Orientation 2 : Accompagner le dynamisme de la vie locale par le maintien et le développement de services et d'activités valorisantes pour le village et le territoire du Vexin

-  Aménagement paysager touristique et de loisirs pour un espace de covoiturage et d'une promenade accessible PMR
-  Développement d'un pôle touristique
-  Développement de l'artisanat possible si compatible dans le tissu existant
-  Développement d'un pôle entrepreneuriale en réflexion
-  Equipement public à conserver et valoriser



AXE 3 : AFFIRMER UNE RURALITE VIVANTE A TRAVERS LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL, PAYSAGER ET ARCHITECTURAL

→ **Orientation 1 :** Préserver l'identité et la diversité des paysages remarquables de Vallangoujard, qu'il s'agisse des grands paysages du Vexin ou des petits éléments du paysage local

→ **Orientation 2 :** Renforcer les stratégies de protection de la gestion des milieux naturels, ainsi que les stratégies de reconquête de milieux dégradés et de préservation de la biodiversité

→ **Orientation 3 :** Conforter les actions de valorisation des nombreux éléments du patrimoine bâti remarquable de Vallangoujard

→ **Orientation 1 : Préserver l'identité et la diversité des paysages remarquables de Vallangoujard, qu'il s'agisse des grands paysages du Vexin ou des petits éléments du paysage local**

- **Protéger** et valoriser le paysage et les points de vue du village bâti en conservant les perspectives paysagères qui participent à l'identité et au cadre de vie de Vallangoujard :
 - le cône de vue depuis la gare sur le cœur de bourg (église)
 - les cônes de vue depuis la rue de Marines sur la vallée humide du Sausseron
 - les cônes de vue depuis la rue de Marines sur l'église
 - les cônes de vue depuis la vallée St-Martin sur la ferme
 - le cône de vue depuis la rue de Labbeville sur l'espace naturel à proximité de l'ancien hangar agricole
- **Maintenir** les espaces de transition entre le village et les espaces ouverts alentours.
 - Protéger les boisements humides de la vallée sur la frange nord et de chênaies des coteaux sur la frange sud, qui créent une ambiance rurale et nature jusqu'au cœur du village
 - Protéger les paysages d'entrée de village
 - Préserver la transition paysagère entre le plateau et la vallée
- **Conserver** les fonds de jardins non bâtis afin de maintenir des points de vue remarquables depuis le village vers le fond de vallée humide
- **Préserver** le grand paysage du plateau agricole :
 - Le panorama depuis la D927 sur le hameau de Mézières et l'espace agricole du plateau
 - Le panorama depuis la rue de Mézières qui offre une vue à 360° sur le plateau agricole et la vallée du Sausseron
 - Le cône de vue depuis la ferme des Poiriers sur le plateau, ses bosquets et vergers
- **Préserver** les éléments remarquables de la mosaïque paysagère de Vallangoujard :
 - bosquets
 - vergers
 - arbres remarquables
 - haies
 - alignements d'arbres
 - espaces publics paysagers

AXE 3 : AFFIRMER UNE RURALITÉ VIVANTE À TRAVERS LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL, PAYSAGER ET ARCHITECTURAL

Orientation 1 : Préserver l'identité et la diversité des paysages remarquables de Vallangoujard, que ce soit les grands paysages du Vexin ou les petits éléments du paysage local

-  Bois, bosquets, broussailles
-  Alignement d'arbres, haies
-  Arbres remarquables
-  Vergers



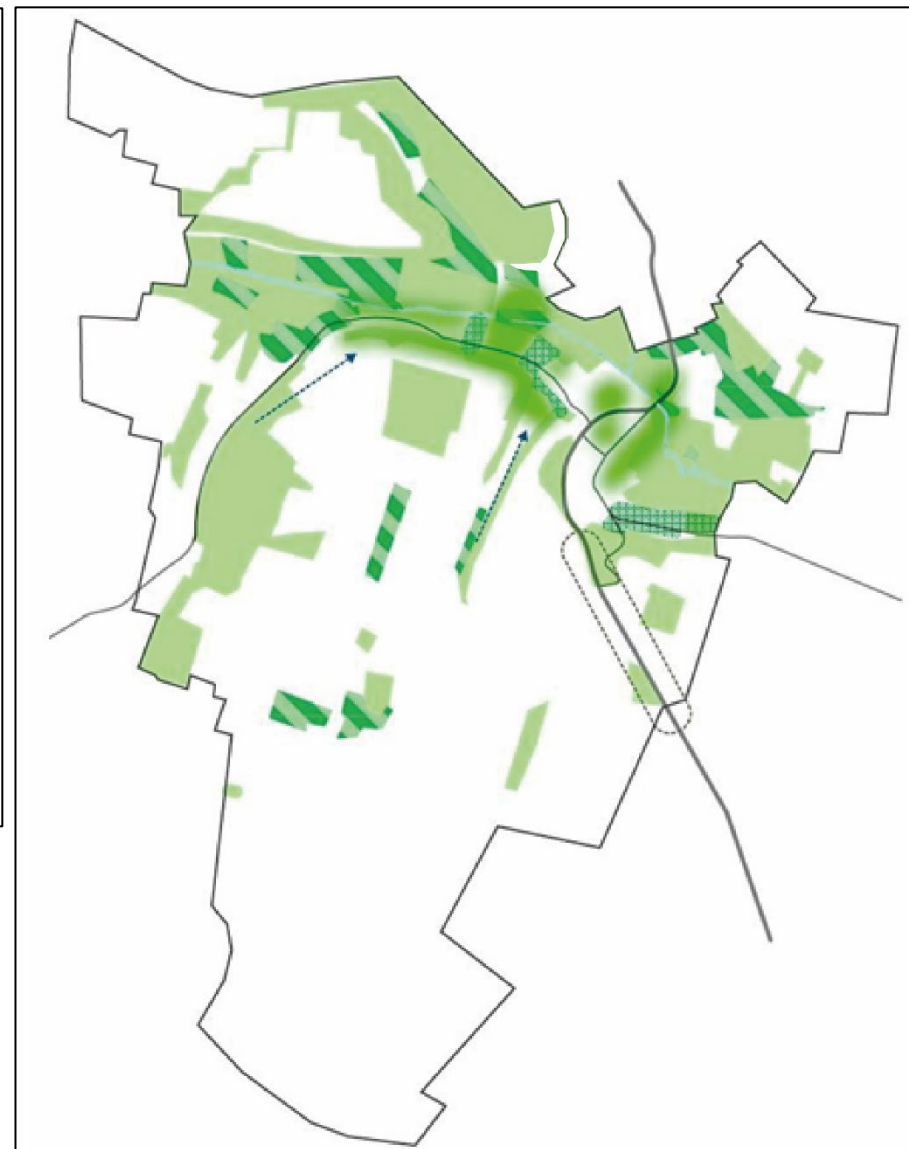
→ Orientation 2 : Renforcer les stratégies de protection, de gestion des milieux naturels, de reconquête de milieux dégradés et de préservation de la biodiversité

- **Protéger**, reconquérir et mettre en valeur les milieux humides
 - Protéger tous les milieux humides de l'urbanisation et par une gestion et un entretien adéquats
 - Reconquérir les zones humides dégradées et anthropisées par leur réaménagement vers des milieux humides ouverts
 - Reconquérir le milieu naturel à proximité du lavoir rue de Pontoise et la mare afin de requalifier le milieu pour recréer un corridor écologique de part et d'autre de la départementale D927
 - Reconquérir les berges du Sausseron et sa ripisylve en parallèle à l'aménagement du secteur rue de Pontoise
 - Reconquérir les berges du ru de Theuville en parallèle à l'aménagement du secteur des Salaisons
 - Reconquérir le milieu humide rue de Labbeville en parallèle à l'aménagement du secteur de l'ancien hangar agricole
- **Maintenir** ou recréer les continuités écologiques de la trame des milieux boisés
 - Préserver les chênaies, frênaies et charmaies des coteaux calcaires qui forment un corridor écologique entre le village et le plateau agricole
 - Conserver les bosquets et vergers du plateau agricole
 - Conserver les haies qui ont un intérêt écologique ou qui sont situées entre deux réservoirs de biodiversité
- **Protéger**, reconquérir et mettre en valeur les milieux ouverts de prairies
- **Préserver** les fonds de jardins, les cœurs d'îlots et la trame verte et bleue du village
 - Protéger la prairie mésophile située en cœur de village, entre la rue Verte et le site de l'ancienne gare
 - Protéger l'îlot de respiration verte situé à l'arrière de l'école entre la rue de Pontoise, rue de Labbeville et rue du Sausseron et constitué de fonds de jardins arborés
 - Protéger en particulier pour les fonds de jardins proches du Sausseron et des milieux humides rue de Marines et rue de Labbeville, en limitant la constructibilité des terrains et en préconisant une gestion adaptée au milieu naturel à proximité
 - Protéger les fonds de jardins boisés des coteaux rue de Marines
 - Maintenir les secteurs de perméabilité écologique entre les milieux naturels rue de Labbeville, rue de Marines à proximité du site des Salaisons, chemin du Moulin et chemin de Mézières
 - Rechercher des traitements adaptés entre les parcelles privées et les milieux naturels du village
- **Veiller** à maintenir une gestion équilibrée de la ressource en eau afin de garantir sa qualité.
- **Améliorer** la gestion des déchets en permettant l'installation de composts collectifs

AXE 3 : AFFIRMER UNE RURALITÉ VIVANTE À TRAVERS LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL, PAYSAGER ET ARCHITECTURAL

Orientation 2 : Renforcer les stratégies de protection de la gestion des milieux naturels, ainsi que les stratégies de reconquête de milieux dégradés et de préservation de la biodiversité.

-  Espaces naturels à préserver
-  Espaces naturels à reconquérir
-  Espaces naturels au coeur du village à protéger et valoriser
-  Secteur de perméabilité écologique, densification limitée
-  Axes de ruissellement
-  Périmètre de nuisance sonore



→ **Orientation 3 : Conforter les actions de valorisation des nombreux éléments du patrimoine bâti remarquable de Vallangoujard**

- **Identifier** et valoriser l'ensemble du patrimoine bâti ancien du village
 - autour des noyaux anciens du centre-bourg,
 - rue de Labbeville,
 - entre la rue de Marines et celle du Moulin,
 - aux hameaux de Mézières et de la Morteau
- **Conserver** les murs traditionnels en moellons et encourager leur extension dans le respect du patrimoine ancien
- **Protéger** et valoriser le petit patrimoine vernaculaire de Vallangoujard
- **Permettre** l'intégration ciblée de projets d'architecture contemporaine dans les secteurs d'aménagement

